

COMPTE RENDU **de la réunion du 27 septembre 2012**

Présents : Melle COSTES Alexandra, Mmes RIERA Nadine, MONNAC Carine, BAGGIO Carine, ETTORI-GARCIA Sabine, SCHWECHLER Sonia, MAMPRIN Karine, Mrs MASSARUTTO Patrick, CONDOJANOPOULOS Pierre, DELSOUC Marc, DELMAS Pierre, FEUILLERAC Jean-François, MESPOULET Richard, GIBERT Bruno, BROUARD Alain, MOUREY Francis, DALLARD Jean-Michel,

Absents : Mademoiselle PANCE Audrey, Mr DEDIEU Guy.

Secrétaire de séance : Monsieur CONDOJANOPOULOS Pierre.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Rétrocession concession
- Contrat entretien légionnélose
- Primes encadrement

I – Approbation du compte-rendu du 26 juin 2012 :

Pas d'observation.
Vote POUR à l'unanimité.

II – Contrat légionnélose :

La Société LABHYA a fait une proposition pour un dépistage annuel de la présence de légionnelles dans le circuit de distribution d'eau chaude sanitaire.

Cette proposition consiste à :

- Etablir un diagnostic conseil légionnelle : diagnostic du réseau d'eau chaude sanitaire afin de déterminer et de mettre en place un diagnostic spécifique de surveillance lié au risque de prolifération de la bactérie légionnelle.
- 3 prélèvements une fois par an pour le dépistage des légionnelles dans le circuit de production et de distribution d'eau chaude sanitaire du stade.
- La mise en place d'un cahier de suivi sanitaire dans lequel seront consignées par écrit toutes les interventions réalisées sur le réseau d'eau chaude sanitaire (plomberie, désinfection, prélèvements pour analyses bactériologiques). Ce cahier contiendra aussi différentes fiches nécessaires au suivi d'indicateurs importants afin d'éviter la prolifération de la bactérie.

- Si au cours du contrat, la Commune entendait obtenir des examens supplémentaires à ceux prévus ci-dessus, ceux-ci lui seront facturés selon les tarifs en vigueur, par prestation complémentaire.

Pour l'année 2013, le montant global de la prestation est fixé forfaitairement à 345 € HT. En cas de positivité ou d'identification, un supplément de 49,90 € HT par prélèvement sera facturé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.
Vote POUR à l'unanimité.

III – Mise à disposition équipement tennis :

Afin que l'association Tennis Club puisse percevoir une subvention de la Fédération, la Commune doit passer une convention de mise à disposition des équipements sportifs.
Vote POUR à l'unanimité.

IV – Utilisation à titre gratuit des installations sportives par le collège de CARBONNE :

Suite au sinistre du gymnase de CARBONNE, le collège de CARBONNE a contacté la Commune afin de prêter à titre gracieux les installations sportives pour les élèves du collège.
Une convention doit être passée entre la Commune, le collège et le Conseil Général.
Vote POUR à l'unanimité.

V – Transfert d'occupation du domaine public à la Société France Pylônes Services :

Monsieur le Maire rappelle que le 31 mars 2003, la Commune avait autorisé la Société Bouygues Telecom à implanter une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques.

Afin de permettre le développement et l'évolution de ses services, Bouygues Telecom a décidé de céder son pylône sis à LONGAGES installé sur le domaine public à sa filiale France Pylônes Services.

La Société Bouygues Telecom demande le transfert de la convention domaniale à sa filiale « France Pylônes Services ». Cet avenant a pour objet de définir les modalités de substitution de la Société « France Pylônes Services » à l'actuel titulaire de la convention. Les autres conditions de la convention restent inchangées.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.
Vote POUR à l'unanimité.

VI – Renouvellement contrat bail avec Orange France :

La Société Orange demande le renouvellement du contrat bail pour une durée de 9 ans à compter du 15 juin 2012, renouvelable de plein droit par période de 6 ans.
Vote POUR à l'unanimité.

VII - S.D.E.H.G. : Eclairage public nouveau giratoire « Gestes » :

Suite à la demande de la Commune en date du 27 juillet 2012, concernant l'éclairage public du nouveau giratoire au carrefour de Gestes le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération :

- Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage public en câble U 1000RO2V afin d'alimenter 3 ensembles d'éclairage public composés d'un mât en acier peint RAL rouge 3004 de 5 mètres de hauteur équipé d'une crosse d'évêque et d'une lanterne de style suspendue à 6 faces, source 150 Watts SHP, de type « Place de Broglie » (voir plan joint).
- Fourniture et pose de 3 ensembles d'éclairage public spécifiques dédiés à l'éclairage des passages pour piétons (mât classique de 4 mètres de hauteur avec appareil fonctionnel équipé d'une source 150 Watts IM + optique intensive, RAL rouge 3004).
- Dépose de l'appareil d'éclairage public existant sur le poteau béton.

Le montant des travaux s'élève à 47 971 €. Le part restant à la Commune est de 13 892 €.

Vote POUR à l'unanimité.

VIII – Personnel - Modification de poste :

Suite à la mise en place des portages de repas pour les personnes âgées, il est nécessaire de modifier les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 22 H passe à 33 H
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 20 H passe à 25 H.

Vote POUR à l'unanimité.

IX – Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe 24 H :

Suite à la réussite à l'examen d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe, il est demandé au conseil Municipal la création de ce poste.

Vote POUR à l'unanimité.

X – Prime d'encadrement :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer une prime d'encadrement à la cantine ainsi qu'à la voirie.

Le montant de cette prime s'élève à 100 € mensuel.

Vote POUR à l'unanimité.

XI – Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents :

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la Commune bénéficient de la garantie salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident.

Suite aux dispositions du décret n°2011 – 1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, Monsieur le Maire propose pour ses agents la participation financière

de la collectivité dans le cadre de la procédure de labellisation à la couverture de prévoyance maintien de salaire, la participation correspondant au montant de la cotisation avec un maximum de 40 € par mois.

XII – Décisions modificatives budgétaires :

Monsieur le Maire propose les décisions budgétaires suivantes :
Investissement

Dépenses		Recettes	
21312 (041)	9 805,00	2031 (041) Frais d'études	7 095,00
		2033 (041) Frais d'insertion	2 710,00
204412 (041)	127 000,00	4582 (041) Recettes à subdiviser	127 000,00
	<hr/>		<hr/>
	136 805,00		136 805,00

Vote POUR à l'unanimité.

XIII – Subvention RAZED :

La subvention 2012-2013 sera demandée au Conseil Général pour aider la classe de C.L.I.S.
Vote POUR à l'unanimité.

XIV – Achat chapiteaux :

Monsieur CONDOJANOPOULOS propose l'acquisition de 3 chapiteaux d'un montant de 2 696,99 € TTC pour les manifestations des associations. Une subvention sera demandée au Conseil Général.
Vote POUR à l'unanimité.

XV – Rétrocession concession :

Madame GALINIER rétrocède à la Commune une concession qu'elle a achetée le 10 novembre 1977 moyennant le prix de 25 €. Elle propose de reverser la somme qui lui revient au CCAS.
Vote POUR à l'unanimité.